

N° 3 - 36 / 2005 : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION CONTRACTUEL RESPONSABLE DE LA MISSION PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pilote : Direction des Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

PUBLIE LE

25 AVR. 2005

Il est proposé au Conseil Communautaire, Vu la loi N° 84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - 3° alinéa, la création d'un poste de Chargé de mission Prospective et Développement Territorial, à temps complet.

La personne recrutée sur cet emploi sera plus spécialement chargée :

- De piloter la démarche d'élaboration des stratégies de développement de l'agglomération dans le cadre du projet et du contrat d'agglomération.
- De définir et mettre en œuvre des programmes d'actions.
- De contribuer à la réalisation d'études prospectives nécessaires au développement de l'agglomération et à la définition de stratégies cohérentes.
- De préparer et suivre des contractualisations et partenariats à l'échelle du territoire.
- De participer activement aux différentes démarches de coopération territoriale tout particulièrement au travers du futur SCOT.

Compte tenu de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à cet agent, de la spécificité du poste à pourvoir, du niveau de qualification requis, je vous propose de recruter un chargé de mission contractuel, de fixer sa rémunération par référence au 1^{er} échelon du grade d'ingénieur territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

↳ Décide de créer un poste de Chargé de mission Prospective et Développement Territorial dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

↳ De fixer la rémunération par référence au 1^{er} échelon du grade d'Ingénieur Territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

↳ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

